

communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

DELIBERATION N° CC / 18 / 003

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 FEVRIER 2018

Date d'envoi de la convocation : 6 Février 2018 Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 64

Nombre de Procurations : 21 Nombre de Votants : 85

PRESIDENCE DE:

M. Alain SUGUENOT

Présents :

Titulaires: Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Michèle RODIER, Christophe MONNOT, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHREY, Serge COLLAVINO, Jean-Pierre REBOURGEON, Annie BARRAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Serge GRAPPIN, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY

Suppléants:

M. Gilles FROMHEIM (Suppléant de COMBERTAULT),

M. Sylvain MARTIN (Suppléant de CORBERON), M. Francis LECHAUVE (Suppléant de MELOISEY),

Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE)

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY)

M. Jean-Paul BAILLY (Suppléant SAVIGNY-LES-BEAUNE)

Délégués ayant donné procuration :

Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-Luc BECQUET,

Mme Marie-France BRAVARD à M. Pierre BOLZE, Mme Justine MONNOT à Mme Anne CAILLAUD, M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,

Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,

M Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Stéphane DAHLEN,

Mme Isabelle BIANCHI à Mme Ariane DIERICKX Mme Marie-Laure RAKIC à M. Philippe FALCE, M. Alexis FAIVRE à M. Thibaut GLOAGUEN, Mme Carla VIAL à Mme Marie-Odile LABEAUNE,

M. Frédéric CANCEL à M. Alain SUGUENOT,

Mme BELISSANT-REYDET à M. Jean-Benoît VUITTENEZ,

M. Jean-Marc PRENEY à M. Jean-Noël MORY,

Mme Chantal MITANCHEY à M. Jean-Claude BROUSSE,

M. Jean-Paul BOURGOGNE à Mme Liliane JAILLET,

M. Philippe ROUX à M. Pierre BROUANT,

Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT.

M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,

M. Paul BECKER à M. Jérôme FLACHE,

M. Jean CHEVASSUT à M. Gérard PRUDHON,

M. Jean-Paul ROY à M. Jean MAREY

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

M. Gérard ROY, M. Marc DENIZOT, M. Thierry LAINE, M. Bernard NONCIAUX, M. Jérôme BILLARD, M. Claude MOISSENET, M. Franck CHAMBRION, M. Christian POULLEAU

Secrétaire de séance : M. Thibaut GLOAGUEN

Accusé de réception en préfecture 021-200006682-20180212-CC-18-003-DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018

Titre: <u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL</u> D'ENERGIES DE COTE D'OR (SICECO)

Monsieur SUGUENOT, Président, rappelle que, dans le cadre de la prise compétences « *Développements économique/Loi NOTRe* » et des transferts de zones d'activités qui en résultent, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud va être amenée à gérer un patrimoine routier important équipé d'éclairage public.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud a adhéré, par délibération en date du 29 juin dernier, au Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or – SICECO, à l'instar des 662 communes du Département de Côte d'Or qui ont fait le choix de concéder une partie de leurs missions de services publics liées à l'électricité.

Le territoire du SICECO est réparti en 15 secteurs géographiques correspondant pour chacun d'entre eux à une Commission Locale d'Energie (CLE), composée de délégués désignés en Conseil Communautaire, proportionnellement au nombre d'habitants de l'EPCI.

Il convient à présent de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui siègeront à la CLE 12.

Le rapporteur signale qu'il a reçu les candidatures de Messieurs BROUSSE, MAREY et COSTE, en qualité de membres titulaires, et celles de Messieurs BROUANT, CLERGET et FROTEY en qualité de membres suppléants.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, de procéder, par un vote un main levée, à la désignation des élus appelés à siéger au sein de ce syndicat

> désigne :

- Messieurs Jean-Claude BROUSSE, Jean MAREY et Xavier COSTE en qualité de membres titulaires à la CLE 12 du SICECO
- Messieurs Pierre BROUANT, Jacky CLERGET et Jacques FROTEY en qualité de membres suppléants, à ladite Commission.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme, LE PRESIDENT

pour le PRESIDENT et par délégation OTE. LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES NAUTE

Jean-François PONS

BEAUNE CHACNY NOLAY

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.